

La réforme du lycée

I En quoi consiste la réforme ?

a. Mise en place.

En 2008 Xavier Darcos (alors ministre de l'éducation nationale) et sept syndicats d'enseignants signent une feuille de route actant de « points de convergence » en vue d'une réforme du lycée.

Dès 2009, plus rien ne converge, les principaux syndicats d'enseignants (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD Education, CGT Educ'action, SNALC-CSEN) quittent la table des négociations et publient un communiqué commun : « Le projet de réforme du lycée du Ministre de l'Education Nationale est inacceptable. Les organisations syndicales de l'enseignement secondaire (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD Education, CGT Educ'action, SNALC-CSEN) considèrent que les annonces sur la réforme du lycée faites par le ministre de l'Education Nationale le 19 novembre ne sont pas acceptables :

- l'autonomie des établissements pour l'utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur va conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les disciplines, voire entre les établissements
- l'accompagnement personnalisé est mis en place par la réduction des horaires disciplinaires dispensés aux élèves
- l'enseignement des disciplines est dénaturé, en particulier pour celles qui figurent dans les enseignements d'exploration prévus en classe de seconde
- la mise en place d'un tronc commun en classe de première ne répond en rien à de réelles possibilités de changement de parcours pour les élèves, mais permettrait l'augmentation des effectifs dans les classes et la poursuite des suppressions de postes. Ce projet ne répond absolument pas à la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves. Les organisations syndicales demandent, au ministre de renoncer à ce projet et de ne pas le présenter au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le 10 décembre prochain comme il l'a annoncé. Elles lui demandent de reprendre les discussions sur d'autres bases. Elles appellent les personnels à se réunir dans les établissements pour en débattre ainsi qu'à rencontrer les parents d'élèves, les lycéens et leurs organisations. »

En dépit de ces protestations, la réforme du lycée d'enseignement général et technologique est entrée en vigueur à la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique ; elle entrera dans sa seconde étape à la rentrée 2011 avec la mise en place de nouvelles classes de première dans les séries suivantes :

- séries générales ES, L et S
- séries technologiques industrielles et de laboratoire : STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STL, STD2A (sciences et technologie du design et des arts appliqués)

À la rentrée 2012, la réforme connaîtra sa troisième et dernière étape avec la mise en place des nouvelles classes terminales dans ces mêmes séries.

b. Volonté de donner à la seconde « un véritable rôle de détermination »...

Jusqu'alors, les élèves de seconde bénéficiaient de 22h30 d'enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, LV1...), de 3h d'enseignements de « détermination » (LV2, latin, SES, STI, SMS...), et d'une option facultative de 3h (latin, LV3, arts...) soit un total de 28 à 30 heures d'enseignement.

La réforme prétend donner à la classe de seconde un « véritable rôle de détermination » en organisant les enseignements autour de « trois grands blocs principaux » : des enseignements généraux (60% du temps de l'élève), des enseignements complémentaires « visant l'exploration de nouveaux domaines ou un approfondissement » (25%), et des activités d'accompagnement, pour une « plus grande individualisation des parcours » (15%). Cette répartition évoluerait en première et terminale : 45% du temps scolaire serait consacré aux enseignements fondamentaux, 45% aux modules de spécialisation, et 10% à l'accompagnement individualisé.

Ainsi :

- L'enseignement de langue vivante 2 est intégré au tronc commun de la classe de seconde pour renforcer la culture commune de tous les élèves de cette classe.
- Pour favoriser la découverte de nouvelles disciplines, deux enseignements d'exploration de 1h30 hebdomadaire sont proposés. Certains de ces enseignements ont un horaire plus important, notamment la langue vivante 3 et les langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec).
- À l'entrée en seconde, l'élève choisit ses deux enseignements d'exploration, dont au moins un parmi les enseignements suivants dans le champ de l'économie : principes fondamentaux

de l'économie et de la gestion ou sciences économiques et sociales. Pour favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un troisième enseignement d'exploration, à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques en plus de l'enseignement relevant du champ de l'économie.

Aucun enseignement d'exploration n'est requis pour l'accès aux différentes séries de première générale ou technologique¹.

c. Les changements en classe de première et terminale.

En classes de première et terminale, les modifications annoncées par le ministère sont les suivantes :

- La série L est « revalorisée »:

- avec de nouveaux enseignements de littérature aux contenus modernisés,
- elle devient la série d'excellence pour les langues avec la possibilité de suivre trois langues vivantes ou un enseignement de langue vivante 1 ou 2 renforcé,
- un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère obligatoire est créé en classe de première dès la rentrée 2011 puis en terminale l'année suivante,
- en classe terminale, un nouvel enseignement de spécialité de droit et grands enjeux du monde contemporain est créé pour élargir la palette de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

- La vocation scientifique de la série S est clairement affirmée : les enseignements scientifiques représentent 50 % du total des enseignements dans le cycle terminal (classes de première et terminale). La série S est enrichie en classe terminale d'un nouvel enseignement de spécialité intitulé « informatique et sciences du numérique ».

- En série ES, les enseignements de spécialité de terminale se diversifient : les élèves peuvent choisir des enseignements d'économie approfondie ou de sciences sociales et politiques.

- Les nouveaux enseignements scientifiques et technologiques dans les séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et Sciences et technologies de laboratoire (STL) permettent un éventail de poursuite d'études beaucoup plus large qu'aujourd'hui.

- La nouvelle série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) est dédiée à la

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid55390/la-reforme-du-lycee.html>

formation technologique en arts appliqués².

Le ministère ambitionne « une nouvelle approche de l'organisation des études pour les lycéens ». Il promet « une souplesse plus grande des parcours offerts » avec une organisation modulaire. « Tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe. Le cadre de travail des lycéens doit être renouvelé de façon à rendre possible une plus grande personnalisation des parcours scolaires. Aussi on explorera, pour en tirer parti, les perspectives ouvertes notamment par une modularité de l'enseignement pour faciliter la progressivité et la diversification des situations d'apprentissage entre élèves et enseignants. Il conviendra ainsi de mieux différencier le temps destiné aux cours proprement dits, de celui qui pourra être consacré au travail sur projet, à la remise à niveau ou à l'approfondissement, et du temps dégagé pour l'accompagnement éducatif ». Le texte prévoit ainsi que la diversification du temps scolaire permette de faire baisser le nombre de redoublements.

Les élèves volontaires peuvent choisir, sur recommandation du conseil de classe, de suivre des stages de remise à niveau ou des stages « passerelles ». Ils ont lieu durant l'année scolaire ou pendant les vacances :

- Ces stages sont proposés aux lycéens et sont assurés par des enseignants volontaires.
- Les stages de remise à niveau permettent d'éviter le redoublement.
- Les stages passerelles permettent des corrections de trajectoire. Ils s'adressent aussi bien aux lycéens de la voie générale qu'à ceux de la voie technologique ou de la voie professionnelle qui souhaitent changer de voie ou de série³.

La réforme concerne bien entendu les modalités de service des enseignants, auxquels il est désormais demandé de développer le travail en équipe, sous le commandement du conseil pédagogique ; leur service devra intégrer diverses situations éducatives : cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures...

Le tout s'accompagnera d'une autonomie accrue des établissements : nul doute que les options proposées dans les établissements de banlieue seront les mêmes que celles enseignées en centre ville... Cette autonomie s'accompagnera inévitablement d'un accroissement des disparités

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

dans l'accès au savoir.

II Une réforme à l'encontre du bon sens.

Pour les élèves :

La réforme va à-rebours des besoins réels des élèves. Ceux-ci ont besoin d'un cadre plutôt que d'une supposée « autonomie » qui leur permettrait de changer d'orientation en cours d'année, de la seconde à la terminale : la réforme laissera les moins initiés papillonner d'une filière à l'autre, pendant que les plus favorisés, conseillés par leurs parents, choisiront les voies les plus prometteuses. Ce « zapping » pédagogique, dont le but est de laisser aux élèves le loisir de développer leur goût pour telle ou telle matière (...), s'accompagne d'une baisse drastique de l'horaire dévolu aux matières fondamentales, pourtant les plus à même de former la conscience critique des futurs citoyens, et ce au profit d' « activités » dont le bénéfice reste à prouver.

Les contenus s'appauvrissent en effet, et c'est là la plus grande catastrophe de cette réforme : l'histoire-géographie devient optionnelle en terminale S, les mathématiques en L, et toutes les matières fondamentales voient leurs horaires diminuer. Ces horaires sont convertis en heures de soutien, d'aide personnalisée, d'aide à l'orientation... Tout enseignant sait bien que la transmission de la méthode est insinuée par la transmission du savoir dont elle découle. On fera donc primer la méthode sur le savoir, le contenant sur le contenu, la forme sur le fond.

Pour les enseignants :

Les choix pédagogiques des enseignants seront soumis à l'aval d'un conseil pédagogique aux pouvoirs renforcés.

Des tâches annexes (accompagnement, orientation, tutorat...) leur seront imposées, au détriment de leur mission essentielle : la transmission des savoirs.

Enfin, la réduction drastique des horaires a pour corollaire une économie substantielle de postes d'enseignants : nul doute qu'il s'agit là du véritable objectif de cette réforme.

La mise en œuvre de cette réforme prouve, si besoin était, l'irrépressible collusion entre ultralibéraux et ultralibertaires : la réforme d'un gouvernement U.M.P. est soutenue par les syndicats les plus marqués « à gauche », le SGEN-CFDT et l'UNSA.

Ceux-ci y voient une avancée conséquente du pédagogisme tendance Meirieu. Dans la diminution drastique des contenus disciplinaires, dans le renoncement à la transmission des savoirs, dans la promotion d'activités péri-éducatives, dans l'autonomie des établissements, dans la suppression du redoublement, comment ne pas voir l'ultime déclinaison du dogme de l' « élève au centre du système ». Ce n'est plus l'acquisition d'un savoir qui opérera la sélection des élèves, mais ce seront les élèves qui choisiront ce qu'ils veulent savoir : aux initiés les choix judicieux, tant pis pour les autres.

Quant à ceux-là, ils ne font qu'appliquer la stratégie de Lisbonne ; selon une directive du Conseil européen de mars 2000, « l'Union européenne s'est fixée un objectif stratégique pour 2010 : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». L'enjeu de la réforme est avant tout économique : il s'agit de réduire les coûts budgétaires et d'adapter l'offre éducative aux exigences du secteur économique. En effet, elle organise une conception purement utilitariste du savoir : adaptation au milieu professionnel, acquisition d'« outils » et de « méthodes », fin du cours magistral, tout est conçu pour former de purs techniciens. Pourtant, l'on sait depuis Rabelais que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

J-M. Duplaà